

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2009

LA POSTE ET LES ACTIVITÉS POSTALES - (n° 2138)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

SOUS-AMENDEMENT

N° 443

présenté par
Mme de La Raudière

à l'amendement n° 436 de M. Proriol

à l'ARTICLE 2 BIS

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« dans une centaine de bureaux de poste représentatifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.